

PROCES – VERBAL

DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU

23 MARS 2016

Lieu : Kinshasa, Immeuble du Gouvernement, salle des réunions Ministère Mines.

Présidence : S.E Georges WEMBI, Ministre du Plan et Président du C.E

I. Présences : Membres du Comité Exécutif présents :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 1. S.E Georges WEMBI, Gouv. | 9. Hon. François NZEKUYE, ASS.NAT |
| 2. M. Firmin KOTO, Gouv. | 10. Simon TUMAWAKU, Entreprises |
| 3. S.E Ernestine NYOKA, Gouv | 11. José MINGA'S, Entreprises |
| 4. John BUPILA, Gouv | 12. M. Albert KABUYA, OSC |
| 5. M. Désiré BALAZIRE, Gouv | 13. M. Jacques BAKULU, OSC |
| 6. M. Bin NASSOR K., Entreprises. | 14. M Joseph BOBIA, OSC |
| 7. Mme. Ivonne MBALA, Entreprises | 15. M. Jean Claude KATENDE, OSC |
| 8. Hon. NKONGO BUDINA, Sénat | 16. M.IBOND RUPAS ANZAM, OSC |

Membre ayant donné mandat

17. M. Robert MUNGANGA à K. Bin NASSOR

Membres du Comité Exécutif empêchés

18. S.E Aimé NGOIE MUKENA
19. S.E. Martin KABWELULU, Gouv.
20. M. Vincent NGONGA, DIRCABA P.M

Partenaires

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1. Dieudonné LOKADI M., DG DGI | 5. Eddy N'sa, Expert EDD |
| 2. Donat KAMPATA, CTCPM | 6. Robert NZOMBA, C. Min Mines |
| 3. Joséphine SWALEHE, DG DGRAD | 7. MWAKU NZAZI, C. Min Mines |
| 4. Carol LUTALADIO, DGA DGDA | 8. MAGALI, GIZ |

II. QUORUM :

Le quorum étant atteint, le CE a valablement siégé.

III. DEROULEMENT DE LA REUNION

Observation: concernant le mandat entre pairs, il a été rappelé aux membres l'article 9 du Règlement Intérieur qui stipule que:

"Chaque membre est tenu de participer personnellement et activement à toutes les réunions du Comité Exécutif. En cas d'empêchement il en informe le Président via le Secrétariat Technique au moins 24 heures avant la réunion et il mandate une personne de sa partie prenante avec procuration à remettre au Secrétariat avant que le mandataire participe à la réunion".

Conformément à cet article, un membre désireux de donner mandat à un pair devra, dorénavant, tenir informé le Président du C.E, 24 heures avant la réunion, au moyen d'une procuration écrite adressée au ST de l'ITIE-RDC.

(1)Adoption du document de travail N° 1: ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Après débat et constat de l'adoption du PV du 23 décembre 2015 en ligne (document de travail N°2), l'Ordre du jour suivant a été adopté :

1. Adoption des procédures de désignation, de remplacement et de la durée du mandat des membres du Comité Exécutif
2. Présentation pour adoption de l'exposé des motifs de l'élaboration du Rapport ITIE – RDC 2014 secteurs minier artisanal et forestier.
3. Actualisation du Cadrage secteur industriel du Rapport ITIE –RDC 2015
4. Divers

Informations :

- Rapport de mission de Mbuji-Mayi
- Atelier sur la mise en œuvre des recommandations de l'A.I et sur le processus de validation
- Réunion des Coordonnateurs Nationaux d'Afrique
- Atelier de renforcement des capacités des membres du GMP
- Etat d'avancement de la mise en œuvre du 23 décembre 2015 au 23 mars 2016

(2)Adoption du document de travail N° 2: PV de la réunion du CE du 23 décembre 2015

A l'unanimité les membres ont approuvé que le PV de la réunion du CE du 23 décembre 2015 avait été adopté en ligne.

(3) Examen pour adoption du document de travail N° 3 : PROCEDURES DE DESIGNATION, DE REMPLACEMENT ET DE LA DUREE DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF **(par Dona Kampata, président de la Commission)**


Page | 2 

Exposé

Le document présenté est celui que le Comité Exécutif avait renvoyé lors de sa réunion du 23 décembre 2015 à la Commission pour intégration des amendements proposés par les membres.

Débat

Après débat, les amendements repris en annexe ont été proposés

Délibération

Le projet des procédures a été renvoyé à la Commission une fois de plus pour intégration des amendements et sera formellement présenté pour adoption à une autre réunion du Comité Exécutif.

(4) Présentation pour adoption du document de travail N°07 : EXPOSE DES MOTIFS POUR L'ELABORATION DU RAPPORT PILOTE ITIE-RDC 2014 DES SECTEURS MINIER ARTISANAL ET FORESTIER.

Exposé

L'essentiel de cet exposé a été présenté par le Secrétariat Technique et porte sur les points suivants : Activités réalisées, résultat du recensement, éléments justificatifs de la faiblesse des Recettes selon les opérateurs, conclusion et recommandations.

Débat:

- Les composantes Entreprises et Société Civile ont souhaité comprendre le sens de la collecte complémentaire menée par le ST ITIE en lieu et place de l'élaboration du Rapport pilote comme initialement décidé.
- Les membres des institutions de l'Etat ont interpellé le représentant des entreprises forestières au sujet de la faiblesse des paiements du secteur forestier comme présenté par le ST ITIE
- Un membre de la composante Entreprise a souhaité qu'il soit fixé une date précise de la production du Rapport Pilote en 2017.

Des réponses appropriées ont été données.

Délibération :

- L'exposé des motifs pour l'élaboration du Rapport pilote 2014 A&F est adopté.
- Le Rapport pilote ITIE 2014 A&F sera produit en 2017 à une date à fixer lors de la prochaine réunion extraordinaire du C.E.



(5) RAPPORT DE MISSION DE MBUJI MAYI

Exposé

Subsidiairement au point précédent, les membres ont souhaité auditionner le rapport de mission que le ST ITIE a effectuée à Mbuji-Mayi du 9 au 10 mars 2016 cela en prévision de l'élaboration du Rapport pilote ITIE-RDC 2014 secteurs minier artisanal et forestier.

Cette mission avait pour objet de rencontrer toutes les parties prenantes de la Province en vue d'échanger avec elles sur la faisabilité de la collecte aisée dans le secteur minier artisanal.

La présentation de l'essentiel de ce rapport est articulée autour des 4 points suivants: l'Introduction, les points essentiels retenus, les recommandations et la conclusion.

Débat

Faute de temps, et sur proposition du Président, les membres ont convenu que le débat sur ce rapport ainsi que les autres points de l'Ordre du jour non abordés soient renvoyés à une réunion extraordinaire à convoquer dans une semaine.

La réunion qui avait débuté à 15h20 a été suspendue à 17h30.

Le Rapporteur du C.E

Prof. MACK DUMBA

Coordonnateur National ITIE

Le Président du Comité Exécutif

Georges WEMBI

Ministre du Plan

ANNEXE : TABLEAU DES AMENDEMENTS

Titres amendés	Amendements proposés
1. Des procédures de désignation	1.2 Les procès-verbaux ou les lettres officielles de désignation des membres sont transmis au Secrétariat Technique de l'ITIE qui les présente au Comité Exécutif pour en prendre acte
	1.4 Les autres délégués de la composante Institutions Publiques, non expressément désignés dans le Décret précité, sont désignés officiellement par lettre adressée au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC qui la présente au Comité Exécutif pour en prendre acte.
	1.6 Les entreprises minières privées, membres de la Chambre des mines de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et d'autres corporations patronales procèdent à la désignation de deux délégués au Comité Exécutif.
	1.7 Les entreprises des hydrocarbures membres du Groupement des Explorateurs et Producteurs Pétroliers (GEPP) désignent leur délégué au Comité Exécutif
	1.8 Le représentant des entreprises forestières est désigné par la Fédération des Industries du Bois (FIB) et les autres corporations
3. De la durée de mandat	3.2 La durée des mandats au sein du Comité Exécutif des représentants des collèges des industries extractives et de la société Civile est de trois ans renouvelable
4. De la modification	Les présentes procédures, après évaluation, peuvent être modifiées, si nécessaire, tous les trois ans à la demande consensuelle du Comité Exécutif
5. Des dispositions transitoires	A compter de la date d'adoption des présentes procédures, les collèges des Entreprises et de la Société Civile procèdent dans les 12 mois à la confirmation et / ou au remplacement de leurs délégués